

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1025

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 33

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en informe ces derniers »

par les mots :

« les en informe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.